

Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260728-PC_DP_2026_8-DE

DECISION DU PRESIDENT

N° décision	Objet
PC/DP/2026-08	Aide financière aux propriétaires occupants pour la prestation AMO obligatoire lors d'un dépôt de dossier à l'ANAH Versement d'une aide de 200 € à Antoine MARZIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 18 décembre 2025 relative à l'octroi d'une aide financière aux propriétaires occupants pour la prestation AMO obligatoire lors d'un dépôt de dossier à l'ANAH et par laquelle le conseil communautaire donne délégation au Président pour verser les aides dans le cadre de ce dispositif,
Il est décidé du versement d'une aide financière selon les informations suivantes :

Bénéficiaire	Antoine MARZIN
Montant de l'AMO	1000 €
Objet	Aide financière aux propriétaires occupants pour la prestation AMO lors d'un dépôt de dossier à l'ANAH - Dossier Adaptation
Montant de l'aide de Poher Communauté	200 €

Fait à Carhaix le 7 juillet 2026
Le Président, Christian TROADEC

POHER COMMUNAUTE